



Délégation académique à l'action culturelle
DAAC

Poitiers, le 2 mai 2023

Le Délégué académique à l'action culturelle

Affaire suivie par :

Mathias Charton
Daac
Tél : 05 16 52 65 54
Mél : daac@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers – DSDEN de la Vienne
22 Rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625 – 86022 Poitiers Cedex

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames, Messieurs les directeurs d'écoles,

s/c de Mesdames, Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs des services
départementaux de l'Education nationale

à

Objet : Appels à projets Arts et Culture de l'académie de Poitiers 2023-2024

Pour nos élèves, toutes les occasions de pratiquer les arts et de rencontrer, à l'école, la diversité des cultures produisent inmanquablement des instants riches et heureux. Ainsi, les arts et la culture permettent à chaque élève de s'épanouir et de s'émanciper et facilitent aussi les apprentissages. Enfin, ils sont un levier très solide de lutte contre les inégalités et permettent véritablement de renforcer l'ambition scolaire.

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité en fixant un objectif clair : chaque élève de France doit pouvoir bénéficier tout au long de son parcours scolaire d'une éducation à l'art et par l'art. Cet objectif du « 100% EAC » était détaillé dans le plan « À l'école des arts et de la culture » en 2018.

L'initiative pédagogique est toujours juste lorsqu'elle s'adresse avec précision aux besoins spécifiques des élèves. C'est pourquoi j'ai souhaité que la Délégation académique à l'action culturelle conçoive une stratégie ambitieuse qui accorde une grande autonomie aux équipes pédagogiques de chaque école et de chaque établissement pour construire et mettre en œuvre les actions et projets en EAC. Ces actions et projets deviennent aussi plus visibles et plus forts lorsqu'ils montrent leur attachement au territoire et lorsqu'ils sont élaborés en partenariat avec les collectivités et les structures culturelles présentes dans l'académie. La DAAC accompagne cette ambition en aidant chaque école et chaque établissement à la mettre en œuvre, au quotidien.

Pour l'année scolaire 2023-2024, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC), **plusieurs campagnes d'appel à projets** sont proposées à l'ensemble des écoles et établissements de l'académie. Ils ont été construits en cohérence avec les appels à projets proposés par les rectorats de Limoges et Bordeaux, montrant ainsi l'existence d'une dynamique régionale ambitieuse du Service Inter Académique d'EAC pour atteindre l'objectif du « 100% EAC ». Celle-ci sera renforcée par l'articulation souhaitable des projets au dispositif Pass Culture qui doit permettre d'enrichir les projets qui seront retenus.

1/ Les Projets hors dispositifs avec demande de financement :

Ils sont conçus et construits par les équipes pédagogiques dans une démarche partenariale en réponse à un cahier des charges et pour les besoins spécifiques des élèves et se déclinent selon deux formats :

-Le projet d'une école ou d'un établissement. Ce projet répond aux besoins identifiés dans l'école ou l'établissement et est conçu en cohérence avec le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

-Le projet fédérateur. Ce projet rassemble plusieurs établissements et d'autres acteurs du territoire et contribue entre autres à construire des liens entre les élèves et les structures culturelles présentes sur le territoire.

2/ Les projets liés à un dispositif académique :

La nouvelle page d'accueil d'ADAGE consiste en une page où tous les dispositifs référencés par le SIA EAC sont listés dans un ordre alphabétique, quels que soient leurs niveaux d'impulsion : national, régional, académique et départemental. On peut aussi accéder à la liste des dispositifs depuis le volet culturel de l'école ou de l'établissement en cliquant sur le + de l'onglet bleu (« Projets liés à des dispositifs »).

Chaque dispositif a sa propre campagne et son propre formulaire d'inscription. Pour accéder à ce formulaire, il suffit de cliquer sur le bouton vert de fin de ligne dans lequel il est écrit : « Je participe ».

Pour l'académie de Poitiers, les projets liés à un dispositif académique sont :

- **La résidence territoriale** qui permet de construire un projet mené en lien avec d'autres établissements scolaires et non-scolaires (structures éducatives et socioculturelles) et culturels d'un territoire. Cette résidence se décline en 2 formats :

-**ÉCLAIRCIE** permet d'accueillir un artiste de 6 à 8 semaines pour construire un projet artistique

-**ÉCLAIRCIE-MÉDIA** est conçue en collaboration avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) pour accueillir un journaliste durant 6 à 8 semaines pour construire un projet d'éducation aux médias et à l'information.

- **Cap BD** est un dispositif qui vise à impulser des projets sur la bande dessinée en lien avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) à Angoulême.

Pour accompagner vos équipes pédagogiques dans la participation aux diverses campagnes d'appel à projets, plusieurs documents conçus par le SIA EAC sont mis à leur disposition :

- **Un vadémécum** qui explique comment et selon quels calendriers fonctionnent les deux types de campagne. C'est notamment dans ce vadémécum que le cahier des charges des projets hors dispositifs avec demande de financements se trouve.
- **Deux documents d'accompagnement à la saisie des projets hors dispositifs avec demande de financements** : l'un pour le premier degré et l'autre pour le second degré.
- **Un répertoire** conçu pour faciliter la prise de connaissance de l'ensemble des dispositifs : ces derniers y sont en effet recensés non pas alphabétiquement mais par degré (premier ou second degré) puis par domaine (arts visuels et patrimoine ; cinéma-audiovisuel ; culture scientifique, technique et industrielle ; histoire et mémoire ; éducation aux médias et à l'information ; livre et lecture ; musique ; spectacle vivant).

Ces documents, ainsi que plusieurs autres ressources, sont également accessibles directement via ADAGE et sont téléchargeables sur l'intranet académique.

La campagne d'inscription sur la plateforme ADAGE (accessible sur l'intranet via ARENA) se déroule du 2 mai au 16 juin 2023.

La délégation académique à l'action culturelle (DAAC) se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à ce dossier et vous remercie de la diffusion de ces appels à projets auprès des professeurs de vos établissements.

Mathias Charton



Délégué académique à l'action culturelle